

VILLE DE LA FERTE-BERNARD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL

Date de convocation 11 décembre 2024

Date d'affichage 11 décembre 2024

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201326-20241223-CM2410-DEL25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/12/2024

Nombre de conseillers

en exercice 29

présents 17 + 12 procurations

votants 29

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE

Le DIX SEPT DECEMBRE à vingt heures,

Le Conseil municipal de la ville de La Ferté-Bernard, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni pour des circonstances exceptionnelles à la Mairie : salle Annette Moriette, sous la présidence de Monsieur Didier REVEAU.

Etaient présents : M. Didier REVEAU, Mme Cécile KNITTEL, M. Eric PAPILLON, Mme Sylvie SEQUEIRA, M. Laurent PHILIBERT, Mme Christiane VAN RYSSEL, Mme Bénédicte MARCHAIS, Mme Françoise PELLODI, M. Emmanuel BOIS, Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN, M. Christophe BISI, Mme Marie-Hélène TROUILLOT, M. Dominique MORANCE, Mme Olivia JAMAIN, M. Franck POTAUFEUX, Mme Edith ALIX, M. Carl GUILLEMIN.

Excusés :

M. Gerard GUESNE	(Pouvoir donné à Mme Bénédicte MARCHAIS)
M. Gaëtan THOMAS	(Pouvoir donné à M. Didier REVEAU)
M. Nicolas CHABLE	(Pouvoir donné à M. Laurent PHILIBERT)
Mme Catherine CHANTEPIE	(Pouvoir donné à Mme Sylvie SEQUEIRA)
M. Thierry BODIN	(Pouvoir donné à M. Emmanuel BOIS)
Mme Delphine LETESSIER	(Pouvoir donné à Mme Françoise PELLODI)
M. Emmanuel VIGNERON	(Pouvoir donné à M. Éric PAPILLON)
Mme Marie DENONELLE	(Pouvoir donné à Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN)
M. Nicolas GUILLARD	(Pouvoir donné à M. Christophe BISI)
Mme Audrey MAMONTEIL	(Pouvoir donné à Mme Christiane VAN RYSSEL)
M. Lionel COURTEMANCHE	(Pouvoir donné à Mme Cécile KNITTEL)
Mme Sophie DOLLON	(Pouvoir donné à Mme Marie Hélène TROUILLOT)

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

M. Christophe BISI a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptés.

CONSULTATION EN VUE DE RETENIR UN PRESTATAIRE POUR LA
MAINTENANCE DES VIDEOPROTECTION

Le Conseil municipal ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le contrat de maintenance établi avec l'entreprise Cap Force pour l'entretien des équipements de vidéoprotection, arrivé à expiration en juillet 2024 ;

Vu le rapport du Maire ;

Considérant que le dispositif de vidéoprotection mis en place par la Ville joue un rôle essentiel dans la prévention de la délinquance et l'amélioration de la sécurité des citoyens ;

Considérant que la maintenance continue et optimale des équipements de vidéoprotection est nécessaire pour garantir leur bon fonctionnement et assurer la sécurité publique sur le territoire communal ;

Considérant que le contrat de maintenance actuel, conclu avec l'entreprise Cap Force, est arrivé à expiration en juillet 2024 ;

Considérant qu'il est indispensable de procéder à une nouvelle consultation afin de retenir un prestataire pour assurer la maintenance des caméras de vidéoprotection de la Ville ;

Après avoir délibéré,

- **APPROUVE** le lancement de la consultation visant à sélectionner un prestataire pour la maintenance des caméras de vidéoprotection sur la commune.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à entreprendre toutes les démarches nécessaires pour la mise en œuvre de cette consultation.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document nécessaire au bon déroulement de cette opération.

A l'unanimité des membres votants,

Voix pour : 29

Voix contre : 0

Abstention : 0

Le Secrétaire de séance

Christophe BISI

Pour Copie conforme

Le Maire,
Didier REVEAU

